



Déclaration de la FNEC FP-FO 27 au CSA SD de l'Eure du 28 mars 2025

Madame la directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD de l'Eure,

Le 5 mars, le président Macron a déclaré que « *nous rentrons dans une nouvelle ère* » et il a annoncé que « *nous aurons à faire de nouveaux choix budgétaires et des investissements supplémentaires qui sont désormais devenus indispensables (...) sans que les impôts soient augmentés* », puis que « *pour cela, il faudra des réformes, des choix, du courage* ».

La FNEC-FP FO, avec la Confédération FO, réaffirme son attachement indéfectible à la paix et à la solidarité ouvrière internationale. Elle *ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs*. Elle n'acceptera jamais que les services publics et ses agents soient les premières victimes d'une politique budgétaire qui se retournera immanquablement contre les travailleurs et qui aura pour conséquence de poursuivre la destruction de nos conquêtes sociales.

C'est dans ce contexte national et international qui inquiète tous les personnels que vous avez fait le choix de supprimer un nombre record de postes au moment même où l'on n'a jamais autant manqué de professeurs dans les collèges de l'Eure pour pouvoir assurer les enseignements dus aux élèves, au moment où tout le monde constate que jamais autant d'élèves ont été privés de cours faute d'enseignants pour les dispenser. Il ne s'agit pas de situations exceptionnelles mais ce sont bien

des dizaines d'enseignants qui manquent en continu depuis la rentrée dans les collèges et les lycées de l'Eure.

La responsabilité de la DSDEN, du rectorat et du ministère est entière. Les uns comme les autres, vous avez fait le choix de créer cette situation. Ainsi, lors du CSA de janvier 2024, lorsque vous avez présenté la carte scolaire 2024 dans le cadre du « choc des savoirs », nous vous avons alertés sur le fait que vous ne disposiez déjà plus de remplaçants en lettres ni en mathématiques et que vous alliez créer une situation où vous n'auriez cette fois pas la ressource en enseignants en poste à l'année.

Vous avez donc fait le choix d'appliquer une réforme qui sape le fondement même de l'institution : la transmission des connaissances et l'instruction.

C'est dans ce contexte que vous faites maintenant le choix de supprimer 35 postes dans les collèges de l'Eure au mépris des conséquences désastreuses d'une telle mesure.

L'argument démographique ne supporte pas l'épreuve des faits. S'il y a moins d'élèves dans les collèges, comment expliquez-vous que le nombre de classes à 29 et 30 élèves augmente chaque année ?

S'il y a moins d'élèves dans les collèges de l'Eure, comment expliquez-vous qu'il y en ait de plus en plus qui n'ont pas eu cours de français pendant 3 à 6 mois de l'année ?

Non seulement vous supprimez des divisions mais vous supprimez dans le même temps un nombre sans précédent de postes.

Vous avez fait le choix de supprimer plus de postes que lors de la fermeture des deux collèges REP : Pierre Mendès-France à Val-de-Reuil et Pablo Neruda à Evreux à a rentrée 2018. Quel triste record !

Alors que la baisse démographique pourrait être une chance pour alléger les effectifs par classe, elle est utilisée pour rendre les conditions d'enseignement encore plus dégradées.

Cela aboutit à une situation encore jamais vue dans le département : des collèges où il n'y aura plus de professeur titulaire en poste dans la discipline. Autrement dit, des collèges où il n'y a plus d'équipe stable, où il n'y aura plus de projets, où certaines disciplines ne seront plus assurées que par des remplaçants... si vous en trouvez.

La FNEC-FP FO dénonce également les méthodes scandaleuses utilisées pour cette préparation de rentrée.

Afin de limiter la colère des enseignants, vous vous êtes appliqués à faire porter les mesures de fermetures sur des postes vacants (départ en retraite, congé de longue durée, postes vacants par détachement ou disponibilité etc). Mais même s'il n'y a pas d'enseignant sur ces postes au moment où ont lieu les opérations de carte scolaire, ce sont autant d'enseignants en moins pour assurer des cours.

Afin d'empêcher la mobilisation des personnels, vous avez tout simplement contourné les premiers concernés par les mesures que contient cette carte scolaire. Ainsi nous n'avons jamais constaté une telle cacophonie et une telle privation d'informations. Car ce n'est pas le fait d'un chef d'établissement, ce sont des dizaines de collèges où les directions n'ont pas communiqué les documents préparatoires à la DHG, les versions finales des DHG, les

documents de répartition des moyens. Parfois ils ont été simplement projetés aux membres du CA. Il n'ont été fournis ni avant, ni pendant, ni après le CA. Cette instance n'est que consultative, mais sa consultation est devenue une mascarade.

S'il s'agissait d'une ou deux situations éparses à vous signaler, nous parlerions de faits accidentels et isolés. Mais quand la non transmission ou la rétention d'information prend ces proportions, c'est délibéré et il ne s'agit pas d'initiatives individuelles, c'est que l'ordre est venu d'en haut : de vous ? du rectorat ? du ministère ?

C'est grave, car c'est une opération délibérée pour empêcher les personnels de défendre leurs droits et leurs conditions d'enseignement.

Et ce ne sont pourtant pas les réunions qui ont manqué pour que les chefs d'établissement disposent des informations et qu'ils les donnent aux personnels. Le « mercato » que vous organisez dans les BEF pour répartir les compléments de service n'aboutit pas pour autant à ce que l'information redescende à ceux qui devront effectuer ces compléments de service.

De même, des chefs d'établissement ne sont eux-mêmes pas informés des fermetures de postes que vous avez décidées et qu'ils n'ont jamais envisagées. C'est en consultant SIAM pour formuler leurs vœux de mutations que plusieurs collègues ont découvert que leur poste était fermé et qu'ils seraient placés en mesure de carte scolaire ! Et c'est eux qui l'ont annoncé à leur chef d'établissement...

A cela s'ajoute le fait que vous faites les opérations en flux tendus en même temps que se déroulent les opérations du mouvement intra-académique, on aboutit à des situations où les collègues vont découvrir la veille de la clôture du serveur qu'ils doivent formuler des vœux de carte scolaire ou bien qu'il leur faut annuler leurs vœux. A cela s'ajoute que certains

vont demander des postes qui sont supprimés ou fractionnés, ou qu'ils ne vont pas demander des postes alors qu'ils sont maintenus.

Pour résumer, les collègues sont délibérément dessaisis des informations nécessaires à leur propre affectation.

C'est sans précédent. Comment ne pas avoir l'impression d'être traités comme des pions ou de simples exécutants, d'être les derniers informés des choix qui les concernent ?

Pensez-vous réellement qu'en plaçant les personnels devant le fait accompli cela permettra aux collèges de mieux fonctionner ?

Cela ne peut aboutir qu'à accroître le mal-être et la souffrance des personnels, à les placer en arrêt maladie et encore une fois à priver des milliers d'élèves de professeurs et donc de cours.

Comme la carte scolaire que vous nous présentez n'a pas été élaborée avec les professeurs mais qu'elle vient d'en haut, elle est, sur de nombreux points, construite sur de très nombreuses hypothèses.

Ainsi elle repose sur l'hypothèse que des dizaines de petits blocs de moyens provisoires de 3h seraient pourvus et que des dizaines de BMP pourraient former un service. Mais comment allez-vous trouver un enseignant pour assurer 3h par-ci ou par-là alors que vous n'en disposez plus pour assurer un service complet ? Le nombre de BMP augmente du fait des nombreuses suppressions de postes mais leur éparpillement empêche de constituer des services à partir de ces pièces de puzzle.

La carte scolaire repose aussi sur l'hypothèse que les personnels accepteraient encore plus d'HSA. Car même si le pourcentage diminue légèrement à l'échelle du département, dans les établissements, ces HSA sont concentrées sur quelques disciplines, voire quelques

enseignants. Le résultat c'est que ces collègues surchargés d'HSA sont en arrêt maladie au bout de quelques mois et ... non remplacés.

Autre hypothèse et non des moindres, la DHG organisée en application de la réforme du choc des savoirs, serait mise en œuvre par les personnels. Or ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité. Les faits sont là. De plus en plus de collègues n'appliquent pas le choc des savoirs, cessent de l'appliquer, y compris en cours d'année, et de nombreuses équipes ont fait savoir lors des CA ou en audience auprès de leur chef d'établissement qu'elles refusaient de continuer à appliquer une réforme qui divise les équipes, prive les disciplines de groupes, supprime des enseignements. Ils ont annoncé qu'ils présenteront au vote des CA des DHG sans la réforme et en réclamant la restitution des heures d'enseignement qu'elle a supprimés. Cela signifie qu'une partie non négligeable des compléments de service et des BMP que vous nous présentez sont plus que théoriques. Cela signifie que des fermetures de postes pourraient être évitées car elles découlent de la suppression massives des groupes notamment en sciences, voir des enseignements comme le grec ou le latin.

La FNEC-FP FO27 dénonce les conséquences désastreuses de cette carte scolaire qui réduit des disciplines et des enseignements à peau de chagrin. Le nombre de postes fermés en technologie, SVT, en lettres classiques et en allemand devrait vous alarmer. Les collègues de ces disciplines sont directement victimes de l'utilisation de la marge d'établissement et de la réduction de la marge départementale. Dans ces disciplines, des mesures de cartes scolaires sont prévues (parfois même plusieurs dans la même ville) sans aucune possibilité de trouver un poste de repli. La marge d'autonomie qui avait été présentée comme une souplesse, une aide pour ajuster les DHG et les services et

s'adapter aux choix d'établissement, disparaît peu à peu et est captée par le choc des savoirs sur les niveaux 6ème et 5ème et par deux disciplines. Les moyens alloués à la marge diminuent. On voit à quoi aboutit l'autonomie des établissements : à faire disparaître année après année des moyens qui autrefois étaient affectés à des disciplines.

La FNEC FP FO dénonce une vision à très court terme qui tourne le dos à l'urgence de la situation. Quand on constate que plus de 20 % des élèves qui entrent en 6^{ème} ne maîtrisent pas les fondamentaux, ce n'est pas le moment de supprimer des dizaines de postes, des milliers d'heures de cours, de fermer des 6^{ème} SEGPA et de menacer à terme d'autres classes de 6^{ème} SEGPA en réduisant artificiellement leur capacité d'accueil. Ce n'est pas le moment d'augmenter le nombre d'élèves par classe quand les AESH ne trouvent même plus de place pour s'asseoir à côté de l'élève ou des élèves dont elles ont la charge.

C'est pourquoi la FNEC-FP FO 27 votera contre cette carte scolaire et appelle les personnels à amplifier le refus du choc des savoirs, à réclamer les heures et les postes qu'elle supprime et qu'elle a supprimés l'année dernière. La FNEC-FP FO 27 réaffirme sa revendication d'abrogation du choc des savoirs et vous demande d'annuler les 35 fermetures de postes présentées aujourd'hui à ce CSA départemental.

L'ordre du jour de ce CSASD prévoit également la présentation de l'évolution des Lignes Directrices de Gestion (LDG) du 1^{er} degré. Or nous constatons depuis 2019 et la mise en place de la loi de la Transformation de la Fonction Publique (TFP), dont sont issues ces LDG, que l'opacité est devenue la règle.

Véritable attaque contre le statut, cette loi vide les CAP (Commissions Administratives Paritaires) de leurs prérogatives afin de limiter le droit pour les fonctionnaires d'être représentés et défendus par des organisations syndicales. Toutes les opérations de mutations échappent totalement au contrôle des élus du personnel en CAPD, laissant la DASEN libre de définir, sans aucune discussion, les règles du mouvement et son barème.

Concernant la mobilité des personnels du 1^{er} degré, la FNEC FP FO rappelle que le droit à mutation fait partie prenante de notre statut.

Or, cette année encore, les résultats des mutations interdépartementales sont catastrophiques avec seulement 17,5% de satisfaction des demandes de changement de département pour les personnels de l'Eure.

Madame la Directrice Académique, à l'occasion des INEAT-EXEAT, nous vous demandons de répondre aux demandes des collègues de pouvoir continuer à exercer dans un autre département, notamment au titre du rapprochement de conjoint ou du handicap.

Pour le mouvement intra-départemental, une fois n'est pas coutume, nous nous félicitons que la mesure qui octroie la bonification pour rapprochement de conjoint, quel que soit le lieu de travail, ait enfin été entendue pour les collègues de l'Eure.

Pour autant, dans le même temps, le ministère a décidé de rajouter une nouvelle bonification en lien avec l'échelon.

Nous dénonçons cette nouvelle remise en cause des droits des personnels car ils subiraient une double peine : leur carrière pourrait être ralentie par PPCR avec toutes les conséquences que cela implique en termes de traitement et en plus ils seraient pénalisés dans le calcul du barème du mouvement étant donné que

désormais l'échelon et le grade seraient pris en compte. C'est une aggravation du système clientéliste instauré par PPCR.

Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication d'un barème basé sur l'ancienneté générale de service et l'abandon de tous les postes à profil.

Nous exigeons à nouveau l'annulation de la fusion des BD stages dans le corps des BD. Nous maintenons notre demande de maintien de la fonction de BD stage et nous demandons que la bonification de 15 points soit octroyée sur 2 ans avec la possibilité de l'utiliser une seule fois, mesure décidée par la DASEN de la Seine Maritime.

A ce propos, nous dénonçons le fait que l'administration ait justifié son refus d'accorder un crédit temps ou pour une formation aux collègues PE stagiaires ou PE, en invoquant la mobilisation des BD stage. Cette communication est fautive car c'est la décision de l'administration de fusionner ces postes qui est à l'origine de leur mobilisation par l'exercice légitime de leur droit de grève. La FNEC FP FO27 dénonce cette façon de communiquer qui stigmatise ces personnels en remettant en cause la légitimité de l'exercice de leur droit de grève.

Enfin, nous demandons l'abandon de la fusion des directions sur les écoles en RPI et le retour à une direction pour chaque école des RPI.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- L'abrogation de PPCR et de la loi de transformation de la fonction publique (loi Dussopt) et de ses lignes directrices de gestion (LDG) ;
- La suppression du profilage des postes qui ne permet pas de garantir l'égalité de traitement au contraire d'un barème ;
- Le retour du contrôle a priori et a posteriori du mouvement par les représentants du personnel, avec le rétablissement des prérogatives des CAPD, seule garantie de la transparence et de l'égalité de traitement des personnels ;
- Le retour à une affectation sur poste précis et non sur des zones ;
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- Toutes les affectations non voulues, y compris sur vœux infra départemental, à titre provisoire ;
- Le rétablissement d'un mouvement au barème à l'AGS et à deux phases avec émission de vœux à chaque phase, seul moyen pour les collègues d'obtenir une mutation choisie et non subie.

Vœux présentés par la FNEC FP-FO 27

Vœu 1 : Les représentants des personnels au CSA de l'Eure, réunis le vendredi 21 mars 2025, demandent l'abrogation de la réforme dite « choc des savoirs » et demandent la restitution des moyens horaires pour rétablir les enseignements optionnels, des classes en 6^e et 5^e, de l'enseignement de la technologie en 6^{ème} et de l'organisation antérieure permettant les dédoublements, l'AP, la co-intervention, l'enseignement du grec et du latin.

POUR : FNEC FP-O / FSU-SNUipp / SE UNSA

Vœu 2 : Les représentants des personnels au CSA de l'Eure, réunis le vendredi 21 mars 2025, demandent l'annulation de toutes les fermetures de classe de 6^{ème} SEGPA et le rétablissement de leur capacité d'accueil à 16 élèves.

POUR : FNEC FP-O / FSU-SNUipp / SE UNSA

Vœu 3 : Les représentants des personnels au CSA de l'Eure, réunis le vendredi 21 mars 2025, demandent l'annulation de toutes les fermetures de classe et de postes et, afin d'alléger les effectifs par classe, la restitution des heures supprimées sur la dotation départementale.

POUR : **FNEC FP-O** / **FSU-SNUipp** / **SE UNSA**